



Urbanisme
Environnement

Maître Dupuis

Rue Noulet, 27

7110 Strépy-Bracquegnies

Agent traitant: Eric Marin

☎ direct: 064/31.07.53 ☎ général: 064/31.07.40

☎ 064/31.07.61

eric.marin@leroeulx.be

réf. à rappeler SVP: AD/UR/EM/ 29/05/2024 – Libon Christian

Vos réf. : SD/1219347/SP/

INFORMATIONS NOTARIALES

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 29/04/2025 relative à un bien sis à **R VERTE 16 à LE ROEULX** cadastré section E n° **72-Fet** appartenant à

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

(1) Le bien en cause :

1° est situé

- en zone :
 - o **Habitat**
- dans un périmètre d'intérêt culturel : **Oui**

au Plan de Secteur de La Louvière - Soignies adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;

3° est situé en :

- o **Zone d'habitat à caractère urbain (40 logements/ha)**

au Schéma de Développement Communal adopté par le Conseil Communal de la Ville du Roeulx le 22 octobre 2008 et entré en application le 20 juin 2009 ;

4° est situé en :

- **Aire de bâti en ordre continu**

au Guide Communal d'Urbanisme adopté par le Conseil Communal de la Ville du Roeulx le 22 octobre 2008 et entré en application le 20 juin 2009 ;

5° ~~est situé en zone de protection de patrimoine :~~

-

6° ~~est situé en zone d'aléa inondation :~~

6a° ~~est impactée par un axe de ruissellement de type :~~

7° est situé dans le sous-bassin hydrographique de la **Haine**.

8° est situé en **Régime d'assainissement collectif (plus de 2000 EH)**.

- 9° est situé dans la zone tampon (100m) de Fluxys : .
- 10° est situé dans la zone tampon (100m) d'Air Liquide : .
- 11° est situé sur un bien repris à l'inventaire du patrimoine :
- 12° est situé sur un monument classé :
- 13° est situé sur un site classé :
- 14° est situé sur un site à réaménager :
- 15° est situé sur une zone de captage d'eau, prévention éloignée :
- 16° est situé sur une zone de captage d'eau, prévention rapprochée :
- 17° est situé sur une zone Natura2000 :
- 18° est situé dans un périmètre de reconnaissance économique :
- 19° est repris dans la banque de données de l'état des sols wallons (BDES) en tant que :
- 20° est repris dans la carte archéologique avec le code :

- (2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977;
- (2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977;
- (2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans;

D'autre part,

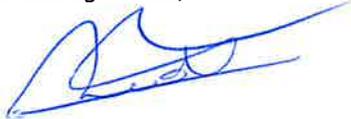
- Le bien repris sous rubrique ne risque pas de faire l'objet d'une expropriation dans les prochains mois.
- Liste de sauvegarde : ~~OUI~~ – NON
- Permis d'environnement : ~~OUI~~ – NON
- Infraction reconnue par procès-verbal de police: ~~OUI~~ – NON
- Insalubrité : ~~OUI~~ – NON
- Permis de location : ~~OUI~~ – NON
- Certificat de performance énergétique : ~~OUI~~ – NON
- Bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau et électricité, pourvu d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux : OUI – ~~NON~~
- Est situé le long d'une voirie : régionale - communale

Nous vous demandons de bien vouloir verser la somme de 40 € au compte n° BE04 0910 0038 8231 (BIC – GKCCBEBB) de la ville avec la référence de la demande.

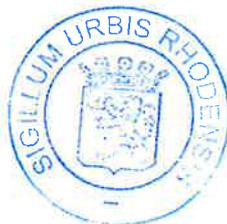
Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Au Roeulx, le 29/05/2024
Pour le Collège,

La Directrice générale,



M. Redko.



Le Bourgmestre,



B. Friart.

N.B. La redevance sur la délivrance de renseignements a été revue en séance du Conseil Communal du 1^{er} Octobre 2014 et a été fixée à **40,00 € par parcelle** .